



Succession après le décès d'un des fils.

Par **Fifille**, le **11/02/2008** à **17:13**

Ma tante vient de perdre son fils. Celui-ci n'étant pas marié ni ayant d'héritier, je pensais que c'est ma tante l'héritière... Elle me dit que non qu'il faut, je crois qu'elle partage avec son autre fils. Est-ce exact?

Par **Visiteur**, le **11/02/2008** à **23:17**

C'est exact, notamment si la tante est veuve, que l'autre fils vient en "représentation" de son Père.

Par **Fifille**, le **12/02/2008** à **07:31**

Merci pour votre réponse. En effet, elle est veuve. et son autre fils demande ses droits. Mais je pensais qu'elle vivante représentait l'héritière. Qu'elle faisait ce qu'elle voulait de son bien puisque le bien est à son nom propre et en plus acheté après le décès de mon oncle. Est-ce que son autre fils a des droits sur ce bien?